

DECISION

N° 2024/148/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal, à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de passer un contrat avec l'ASSOCIATION RESTONS JEUNES EN RETRAITE – représentée par M. Jean MONTERROSO, Président – 1, rue Jean Duhornay - 76260 EU – pour un concert qui aura lieu le **vendredi 28 juin 2024 à 20h30 au Théâtre du Château.**

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est passé un contrat avec l'ASSOCIATION RESTONS JEUNES EN RETRAITE – représentée par M. Jean MONTERROSO, Président – 1, rue Jean Duhornay – 76260 EU – pour un concert qui aura lieu le **vendredi 28 juin 2024 à 20h30 au Théâtre du Château.**

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 400 € TTC pour le spectacle.
La Commune prendra également en charge :
- le règlement des droits d'auteurs,
- la collation à l'issue du concert

Article 3: Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix-sept mai deux mil vingt-quatre.

Le Maire de la Ville d'Eu,
Michel BARBIER

